

Délibération

Du Comité Syndical

Du 21 décembre 2018

RAPPORTEUR: Emmanuel AGIUS, Président

TITRE: LEADER – Validation des frais d'animation et de fonctionnement du GAL "Pays du Calaisis" – année 2018

Mesdames, Messieurs,

Par délibération en date du 26 février 2016, le comité syndical du SyMPaC a validé les compétences du Groupe d'Action Local (GAL) pour ce qui concerne la gestion du programme LEADER pour la période 2014-2020.

Chaque année, il est nécessaire de procéder à une nouvelle demande de financement pour les deux postes liés à ce programme en l'occurrence ceux d'animateur et de gestionnaire.

Il est donc proposé le plan de financement suivant pour l'exercice 2018 avec une dépense totale évaluée à 63 553,08 ϵ :

Dépenses		Recettes	
Frais de fonctionnement :	405,29 €	Région Hauts-de-France : 18,16%	11 543,31 €
Frais salariaux :	63 147,79 €	Autofinancement SyMPaC: 27,73%	17 623,01 €
	140	LEADER : 54,11%	34 386,76 €
TOTAL	63 553,08 €	TOTAL	63 553,08 €

En conséquence, je vous propose Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- valider le plan de financement présenté ci-dessus ;

- m'autoriser à solliciter les fonds LEADER pour les frais d'animation et de fonctionnement;

- m'autoriser à signer toute pièce utile à l'exécution de cette présente délibération.

Acte certifié exécutoire compte-tenu de :

xa réception en Sous-Préfecture le 4 janvier 2019

ix son envoi à l'affichage au siège du SYMPAC et ceux des RPCI le 3 janvier 2019

Le Président du SyMPaC.

Emmanuel AGIUS

ADOPTE A L'UNANIMITE

Le Président,

Emmanuel AGIUS



COMITE SYNDICAL DU 21 DECEMBRE 2018

Le vingt et un décembre de l'an deux mille dix-huit le Comité Syndical du SyMPaC, légalement convoqué le dix décembre deux mille dix-huit, s'est réuni à CALAIS en la salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel AGIUS.

Etaient présents:

Mmes Malika BOUAZZI, Nadine DENIELE VAMPOUILLE, Jacqueline DEWET, Michèle DUCLOY, Nicole HEUX, MM. Emmanuel AGIUS, Guy BEGUE, Gérard CLAIS, Dominique LEGRAND, Bernard LELIEVRE, Philippe MIGNONET, Henri-Christian SEREDNICKI, Philippe VERON (Grand Calais Terres & Mers);

Mmes Clotilde BEAUFILS, Béatrice BOULANGER, MM. Yves ENGRAND, Frédéric MELCHIOR, Guy VERMERSCH (Communauté de Communes de la Région d'Audruicq);

MM. Bruno DEMILLY, François LE GALL, Ludovic LOQUET, Pierre PREVOST, Christian SALVARY, Guy VASSEUR (Communauté de Communes Pays d'Opale).

Etaient excusés:

Mmes Natacha BOUCHART (pouvoir Mr AGIUS), Maîté MULOT FRISCOURT (pouvoir Mme BOUAZZI), MM. Guy ALLEMAND (pouvoir Mr VERON), Pierre-Henri DUMONT, Gérard GRENAT (pouvoir Mme HEUX), Michel HAMY, René LOTTE, Fabrice MARTIN, Pascal PESTRE (pouvoir Mr MIGNONET) (Grand Calais Terres & Mers);

Mme Nicole CHEVALIER, MM. Jean-André DELACRE (pouvoir Mme BOULANGER), Olivier MAJEWICZ, Jean-Luc MAROT, Daniel PIQUET, Julien RENAULT (Communauté de Communes de la Région d'Audruicq);

MM Marc MEDINE, Antoine PERALDI, Thierry POUSSIERE (Communauté de Communes Pays d'Opale).

Etaient absents:

M. Patrick WAY (Communauté de Communes de la Région d'Audruicq); M. Fabrice PONTHIEU (Communauté de Communes Pays d'Opale).